

Culture

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2022

CM20221024-16

CULTURE ET PATRIMOINE

Dispositifs d'éducation artistique et culturelle – Demandes de subventions auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Madame BACON, Conseillère Municipale déléguée, expose :

Depuis quinze ans, la Commune de Thonon-les-Bains s'est engagée dans une politique d'éducation culturelle et artistique auprès des scolaires, notamment par la mise en place des Parcours Culturels Thononais (PCT) et depuis 7 années par le soutien au dispositif de l'Orchestre à l'école (OAE).

Ces dispositifs reposent sur un partenariat exemplaire avec les acteurs locaux que sont les structures culturelles, l'Inspection de l'Education Nationale et les professeurs des écoles, au bénéfice de 9 200 élèves depuis 2007.

Concernant les Parcours Culturels Thononais, pour 2022-2023, cela représentera 10 parcours au bénéfice de 27 classes, dont une classe de 6^{ème} SEGPA du collège Champagne.

Pour l'Orchestre à l'école, deux nouvelles cohortes d'élèves débutent le cycle de trois années dans une classe de CE2 au sein des écoles de la Grangette et du Morillon.

Les dispositifs Parcours Culturels Thononais et Orchestre à l'école étaient inscrits et soutenus financièrement par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle portée par Thonon Agglomération pour la période 2020-2022.

Cette convention arrive à son terme. Thonon Agglomération, actuellement en phase d'élaboration de son projet de territoire, ne reconduira pas cette convention en 2023.

De ce fait, pour l'année 2022-2023, la Ville de Thonon-les-Bains est autorisée à déposer les demandes de subventions pour les PCT et OAE directement auprès de la DRAC.

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes sera donc sollicitée pour l'année scolaire 2022-2023, à hauteur de :

- 1- Parcours Culturels Thononais : 12 000 € pour un budget total de 42 055 € ;
- 2- Orchestre à l'école : 2 000 € pour un budget total de 35 852 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour les dispositifs thononais d'éducation artistique et culturelle ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

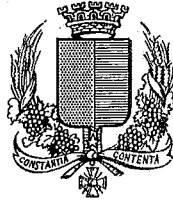
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,
Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,
Sylvie COVAC

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafâ GOKTEKIN, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST (à partir de 19h19).

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Michel ELLENA, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19).

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Michel ELLENA	à	M. Jean DORCIER
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Deborah VERDIER	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19)	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le trente et un octobre deux mille vingt-deux.